

MAIRIE DE TREMBLECOURT..

8, rue de la Mairie
54385 TREMBLECOURT

Tél/Fax : 03.83.23.17.28

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2012 **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Présents : Laurence DELAY, Danièle JANNEL, Laurent HILLARD, Francis COLIN, Jean-Paul HECHT, MJ FOURNIER, Frédéric PATARD

Absent : Brigitte CILLA,

Secrétaire : Laurent Hillard

Le compte-rendu du précédent conseil (15 juin 2012) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers, le maire demande aux conseillers présents de bien vouloir signer le procès-verbal de cette séance.

1. (Délib. 29/12) AIDE AUX FAMILLES POUR LES VACANCES

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle la mesure mise en place en 2011 pour l'aide aux vacances pour les enfants domiciliés dans la commune.

Cette aide est fixée à 60€ par an et par enfant, pour les séjours en centre de loisir, avec ou sans hébergement, ou tout autre séjour collectif organisé par un organisme agréé.

Il conviendra d'adresser les pièces justificatives du séjour de l'enfant à la mairie, accompagnées de la facture acquittée (comprenant les coordonnées de l'organisateur agréé, le prix du séjour, le montant pris en charge par la CAF et le coût résiduel acquitté par la famille) et d'un RIB.

2. (Délib. 30/12) CONVENTION PARTEGO

Afin de réaliser l'entretien de la commune durant la période des travaux de la route départementale, Madame le Maire propose de faire appel aux services d'une Agence d'Interim d'insertion, PARTEGO FRS.

La mission fera l'objet d'une convention qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprendra notamment la rémunération totale de l'agent, les charges sociales, ainsi que des frais d'agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer une convention avec une Agence d'Intérim et de faire appel à cette dernière pour assurer certains travaux.

3. (Délib. 31/12) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES ECONOMIES D'ENERGIES AUPRES DE L'ADEME ET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE. :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54.

Le Conseil Municipal désigne le SDE54 « Tiers Regroupeur » des CEE.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention de Gestion relative au transfert et à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie ainsi collectés par le SDE54, et l'autorise à présenter les demandes de subventions auprès de l'ADEME et du SDE.

4. (Délib. 32/12) TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET DE SECURITE DE LA RUE DE LA MAIRIE. AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA CDC, DECISIONS MODIFICATIVES AU BP 2012 ET MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Après ouverture des plis dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour lequel les entreprises ont été désignées et les documents ratifiés, le maire remet à chaque conseiller municipal un plan de financement des travaux, actualisé au 7 juillet 2012, comprenant le montant des travaux et diverses dépenses à prévoir pour la colonne DEBITS, le montant des subventions attribuées ou à venir pour la colonne CREDITS.

Compte tenu des éléments explicités par ce plan de financement, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire un emprunt d'un montant de 100 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour une durée de remboursement de 15 ans, à un taux actuariel actualisé à la date de l'emprunt (4.79%).
- Décide de porter au budget les décisions modificatives correspondantes,
- Décide de mettre en place, dès que cela sera nécessaire, une demande de ligne de trésorerie ou emprunt à court terme qui permettra l'avance de la TVA sur les travaux et d'attendre le versement des subventions. Cette demande sera présentée auprès de la BANQUE POSTALE ou autre organisme bancaire selon le cas

5. (Délib. 33/12) DECISION MODIFICATIVE AU BP 2012 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2012 :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE		SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	909		INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	100 000.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE		SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	909		EMPRUNTS AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT	100 000.00

6. (Délib. 34/12) RENOUELEMENT DU CONTRAT CUI DE LA BIBLIOTHECAIRE :

Le Maire rappelle que la commune emploie Emeline MOREL en tant qu'agent d'accueil à la médiathèque de Tremblecourt dans le cadre d'un contrat unique d'insertion. Le contrat arrivant à échéance le 25/09/2012, le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler le contrat CAE de Emeline MOREL pour une durée de 6 mois, soit à compter du 26/09/2012 jusqu'au 25/03/2013, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, et autorise le Maire à ratifier les documents correspondants.

L'ordre du jour est épuisé.

Signatures des conseillers :